



## Conseil Municipal du 23 mai 2017

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

### COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO		X		Mme GUENOUX
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN	X			
Mme PAIGNE		X		M. MERIT
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY			X	
M. LEBOUCHER	X			
Mme LEMOINE	X			
Mme CHANEL	X			
Mme DUMAS		X		M. GEMEY
Mme PETIT		X		M. DUTHOIT
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE		X		M. ORANGE
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC		X		Mme FICET

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Christelle CHANEL

**PREAMBULE** : Intervention de MM. MALANDRIN & GEMEY

M. Malandrin présente le projet du nouveau restaurant scolaire du collège A. Raimbourg.

#### ETAT CIVIL

Depuis le 28 Février 2017 :

**Naissances** : COURBE Gabin, le 28 mars 2017 ;

PELLEVILAIN PIGNE Gabriel, le 18 mars 2017 ;

DESCHAMPS Léopold, le 24 avril 2017.

**Mariages** : Néant.

**Décès** : Mme HAUCHARD Marie, le 14 mars 2017 ;

Mme LANCESTRE épouse BILLAUX Geneviève, le 17 avril 2017 ;  
M. PASQUIER Alexandre, le 22 avril 2017 ;  
M. DELAUNAY Vincent, le 28 avril 2017.

## MANIFESTATIONS

Depuis le Conseil Municipal du 10 Avril:

- 12 Avril 2017 : Manifestation des AFN à la RPA
- 12 Avril 2017 : Visite de la LFN et du District de la vallée de Football pour valider les travaux du stade Pierre Ducrotté
- 13 Avril 2017 : Réunion de la communauté de communes (plate-forme Déchets verts)
- 16 Avril 2017 : Chasse aux œufs. Pâques de la municipalité.
- 17 Avril 2017 : Loto du comité des Fêtes de Vautuit
- 23 Avril 2017 : Pâques de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Doudeville
- 03 Mai 2017 : Assemblée Générale de Groupama
- 05 Mai 2017: Réception de l'Association des Camping-car de Seine-Maritime
- 08 Mai 2017 : Commémoration du 8 Mai et banquet des ACPG/CATM
- 12 Mai 2017 : Diffusion du film "Demain" par la Commission du Tourisme de la Communauté de Communes dans le cadre du Développement Durable
- 13 Mai 2017 : Journée du Développement Durable organisé par A3DE. Conférence sur le programme "Zéro phyto"
- 13 Mai 2017 : Signature de la Charte avec la FRÉDON pour la mise en place du programme "Zéro phyto"
- 14 Mai 2017 : Foire à tout de Doudeville en fête
- 14 Mai 2017 : Foire à la puériculture organisée par "Solidarité ALYSTAIR
- 17 Mai 2017 : Visite à Boulogne de NAUSICA par le CCAS
- 19 Mai 2017 : Représentation théâtrale du Collège André Raimbourg
- 20 Mai 2017 : Bourse aux vêtements organisée par "MAM O comme trois pommes"
- 20 Mai 2017 : Animation folklorique par le groupa Anglais "MORRIS DANCERS" dans le cadre du marché
- 21 Mai 2017 : Départ des membres du "Vélo Club Doudeville Lin» pour une randonnée dans le Nord de 160 kms
- 21 Mai 2017 : Randonnée du Comité des fêtes de Vautuit

- 21 Mai 2017 : Concert de l'Harmonie la Renaissance en l'église de Doudeville
- 22 Mai 2017 : Réunion Générale pour l'organisation de la Fête du Lin (voir programme)

Après le Conseil Municipal du 23 Mai 2017 :

- du 25 au 28 Mai : Visite de nos amis Allemands de Bad-Nenndorf avec le comité de jumelage
- 27 Mai 2017 : Fêtes des Mères
- 31 mai 2017 : Réunion des maires concernant les frais de scolarité
- 04 Juin 2017 : Cérémonie en hommage au Colonel Person et à ses hommes par la "Sidi Brahim" et la BCP de Seine-Maritime (9h45)
- 04 Juin 2017 : Concert d'ensemble des Cors par "Classique à Tout Prix" Salle d'Honneur (17h).
- 07 Juin 2017: Repas du Club de l'Amitié
- 08 Juin 2017: Conseil communautaire
- 09 et 10 Juin 2017 : Gala de Danse de Doudeville Accueil
- 10 Juin 2017 : Assemblée Générale du Judo Club
- 11 Juin 2017 : Elections Législatives (1<sup>er</sup> tour)
- 16 Juin 2017 : AG Coureurs du Lin (18h)
- 17 Juin 2017 : AG Club de Handball
- 18 Juin 2017 : Elections Législatives (2<sup>ème</sup> tour)
- 20 Juin 2017 : Remise des Dictionnaires
- 21 Juin 2017 : Fête de la musique (20h30)
- 22 Juin 2017 : Spectacle de Danses des élèves du périscolaire (19h)
- 22 juin 2017 : Remise des diplômes de la Sécurité Routière
- du 23 au 25 Juin 2017 : Fête du Lin
- 30 Juin 2017 : Assemblée Générale de l'USD (19h)
- les 29 & 30 Juin 2017 : Conte musical des écoles
- 05 Juillet 2017 : Visite de ROUEN avec le Centre social (Musée des Beaux-Arts et spectacle Pixel à la cathédrale)

- 07 Juillet 2017 : Réception des Associations Sportives (Salle d'Honneur 18h30)
- 09 Juillet 2017 : Course "La Doudeville Lin" organisée par le Vélo Club
- 14 Juillet 2017 : Soirée dansante organisée par Doudeville en Fête
- 14 Juillet 2017 : Commémoration du 14 Juillet
- 30 Juillet 2017 : Foire à tout du Comité des fêtes de Vautuit
- 06 Août 2017 : Foire à tout de l'Association "Solidarité ALYSTAIR"
- 15 Août 2017 : Fête patronale du 15 Août

### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2017 :**

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril dernier.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. Mérit précise qu'au point n°8, il n'est pas indiqué la sortie et le retour de Monsieur le Maire. On a l'impression qu'il est resté dans la salle. Concernant le point n°32 à huis clos relatif au personnel communal, il n'y a pas de compte-rendu. Monsieur Orange précise que la remarque que lui a faite M. Gemey à propos de la méthode de calcul élémentaire n'est pas retranscrite et souhaite que ces propos figurent sur le compte-rendu. Monsieur Malandrin répond que les corrections nécessaires seront apportées et le compte-rendu sera présenté au prochain Conseil municipal pour vote.

### **2) DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRES DU SDE76 :**

Exposé de Monsieur Fortin

Le SDE76 propose des solutions de financement à un taux très bas pour les programmes d'investissements en éclairage public, via le Crédit Agricole. Au titre de l'exercice 2017, le programme concernant notre commune a été validé par le Conseil municipal lors des séances des 28 février et 10 avril 2017 et peut donc bénéficier de ce financement : installation de 10 armoires pour l'éclairage public, installation de 7 horloges astronomiques et installation de 14 lanternes LED.

#### **Proposition de délibération :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'investissements de l'exercice 2017

**Objet des investissements : installation de 10 armoires pour l'éclairage public, installation de 7 horloges astronomiques et installation de 14 lanternes LED.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

## PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT	11.306,60 €
Montant FC TVA	9.154,36 €

### Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme	11.306,60 €
Préfinancement du FCTVA	9.154,36 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres de financement reçues.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

➤ Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le (les) financement(s) nécessaire(s) correspondant à la proposition suivante :

**Financements « moyen / long terme », montant total du financement : 11.306,60 €, répartis suivant modalités ci-dessous :**

Montant de l'emprunt	11.306,60 €
Taux actuel :	1,23 %
Durée du crédit	11 ans
Modalités de remboursement	<del>trimestriel / semestriel</del> / annuel (préciser la périodicité retenue)
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>

Les conditions de taux proposées ont une date de validité déterminée dans le temps.

Pour bénéficier des conditions ci-dessus, votre accord sur notre proposition doit nous parvenir par mail avant le 30/06/2017 (voir date limite de validité de l'offre).

Au-delà de cette date, le taux du contrat sera celui en vigueur à la date de réception de l'acceptation de l'offre par la Caisse Régionale.

➤ Décide de recourir à un financement court terme pour le préfinancement du **FCTVA**:

Montant :	9.154,36 €
Taux :	1,23 %
Durée :	2 années

Avec paiement du capital in fine.

Le taux précisé ci-dessus a une date de validité fixée pour un déblocage au plus tard au 30/06/2017.

Ce taux sera revu en fonction des conditions en vigueur si le prêt ne peut être mis en place pour cette date.

➤ **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- de rembourser le (les) emprunt(s) à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la (aux) date(s) d'échéance prévue(s) initialement au(x) contrat(s).

**Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la commune de Doudeville pour la réalisation de ce(s) concours, la signature du (des) contrat(s) à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

**Présents : 16**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent la présente délibération.**

**3) DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) :**

**A) ACCESSIBILITE PMR DU CIMETIERE :**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'accessibilité du cimetière pour les personnes à mobilité réduite.

**Proposition de délibération :**

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'accessibilité du cimetière pour les personnes à mobilité réduite.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**  
**Exprimés : 22**  
**Pour : 22**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'accessibilité du cimetière pour les personnes à mobilité réduite.**

**B) CREATION D'UN JARDIN PARTAGE :**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la création d'un jardin partagé.

**Proposition de délibération :**

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la création d'un jardin partagé.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**  
**Exprimés : 22**  
**Pour : 22**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la création d'un jardin partagé.**

**C) ETUDE POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG :**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour une étude concernant la requalification du centre bourg.

**Proposition de délibération :**

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour une étude concernant la requalification du centre bourg.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour une étude concernant la requalification du centre bourg.**

**4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) :**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'accessibilité des ERP pour les personnes à mobilité réduite.

**Proposition de délibération :**

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'accessibilité des ERP pour les personnes à mobilité réduite.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'accessibilité des ERP pour les personnes à mobilité réduite.**

**5) DEMANDE D'ADHESION AU SMBV DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA CÔTE D'ALBÂTRE, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX VALLEE DE SEINE ET DE LA COMMUNE DE ROCQUEFORT :**

Exposé de Monsieur Malandrin

Il s'agit de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et de la commune de Rocquefort au syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint Valéry, Veulettes.

**Proposition de délibération :**

Vu la délibération n°2017-229 du Conseil syndical des bassins versants de la Durdent, Saint Valéry, Veulettes en date du 10 avril 2017 acceptant les demandes d'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et de la commune de Rocquefort. Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant qu'il appartient, en qualité de commune membre du syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint Valéry, Veulettes, au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable/~~défavorable~~ aux demandes d'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et de la commune de Rocquefort au syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint Valéry, Veulettes.

Et charge Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville, d'informer le Président du syndicat mixte des bassins versants de la Durdent, Saint Valéry, Veulettes de la présente décision.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 16

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent la présente délibération.

**6) INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX AU PDIPR :**

Exposé de Monsieur Malandrin.

Dans le cadre de la démarche relative à l'inscription de ses circuits de randonnée pédestre au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, pour inscrire ses circuits de randonnée au PDESI, doit obligatoirement joindre toutes les délibérations relatives à l'inscription des Chemins Ruraux – Sentes Rurales – Chemins Vicinaux Ordinaires – Chemins d'Exploitation – et autres domaines privés des Communes qui se trouvent sur les itinéraires.

Les circuits de randonnée N°31 et N°32 traversent notre commune et il convient de délibérer pour autoriser l'inscription des portions de chemins concernés.



## **Proposition de délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions,

Vu les articles 56 et 57 de la loi N°83 663 du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu l'article L311-3 de la loi de simplification du droit n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, relative notamment à l'inclusion du PDIPR au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI).

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai

Le Conseil Municipal de la Commune de Doudeville, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Erick Malandrin,

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

Noms ou numéros du chemin rural	Section cadastrale	Numéro de parcelle
<i>A compléter</i>	ZC	<i>A compléter</i>
<i>A compléter</i>	ZC	<i>A compléter</i>

2) s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

3) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

4) s'engage à conserver leur caractère public,

5) prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. Mérit demande s'il faut un arrêté du Maire pour interdire la circulation des engins motorisés sur ces chemins. M. Malandrin répond que c'est le Département qui en a la compétence. Monsieur Orange demande qui est en charge de l'entretien. M. Malandrin répond que c'est la Communauté de communes qui a la charge de l'entretien. Mme Ficet précise que sur le chemin de Vautuit, un agriculteur a labouré son champ et de la terre s'est déversée sur le chemin. M. Malandrin répond qu'un courrier à ce sujet lui a été adressé il y a un mois environ.**

**Présents : 16**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent la présente délibération.**

## **7) HORAIRES DE COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

Exposé de Monsieur Fortin

### **Projet de délibération :**

Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit. Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 05 heures, sauf au niveau du carrefour principal situé au début de la rue du Colonel Person, dès que les horloges astronomiques seront installées. Pour le CD 20 et le CD 149, les modalités seront définies en fonction des conclusions techniques. Pour la partie contiguë avec Harcanville, une délibération concomitante sera prise avec la commune.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. Malandrin précise que la coupure sera imposée par le PETR donc il est préférable de délibérer dès maintenant avec une possibilité de revoir la copie si besoin. M. Mérit demande si l'on peut profiter pour couper l'éclairage de la mairie à 23h au lieu de minuit. M. Malandrin répond qu'il n'est pas favorable en raison de l'activité sur l'Hôtel de ville (réunions, réceptions), simplement pour gagner 1 heure. Mme Ficet demande si la place sera éteinte et l'Hôtel de ville éclairé. Monsieur Malandrin répond que l'on peut éclairer les deux jusqu'à minuit. Monsieur Duthoit demande les possibilités de pilotage avec détection de présence. Monsieur Malandrin répond que c'est à voir selon le coût, qui risque d'être élevé. M. Durécu dit : « J'entends bien la question de l'environnement mais la solution me semble radicale. Le projet a déjà été évoqué par le passé, les mentalités évoluent et c'est très bien. En revanche, le CD 20 non éclairée sur une grande partie sauf le carrefour, c'est peut-être radical, tout comme pour le CD 149 ». M. Malandrin répond qu'il est tout à fait d'accord et qu'il avait demandé l'éclairage des CD 20 et 149. Les remontés faisaient apparaître des discriminations. Par ailleurs la direction des routes dit c'est moins dangereux que de laisser 1 lampadaire sur 3. Le Conseil municipal dit que ce n'est pas discriminatoire. Mme Lemoine dit que le CD 20 est plus dangereux le jour à cause de la vitesse. M. Malandrin répond que oui mais c'est deux choses distinctes. M. Malandrin précise qu'il a demandé un rdv avec le Vice-président du Département en charge de ce sujet pour travailler un projet de chicanes pour ralentir la circulation. Certains travaux sont pris en charge par le Département mais le coût reste très important. Les accidents les plus grave voire mortels arrivent la nuit ou au petit matin. M. Duthoit demande s'il a une signalisation obligatoire. M. Malandrin répond que oui, c'est bien précisé, il faut une signalisation spécifique pour avertir les conducteurs d'une zone non éclairée. Madame Ficet demande**

s'il y a obligation d'éclairer le carrefour. M. Malandrin répond que c'est un conseil de la DDR pour des raisons de sécurité. M. Malandrin fait 3 propositions :

-1<sup>ère</sup> proposition : 23h00 – 5 h00 sauf le carrefour ;

-2<sup>ème</sup> proposition : 23h00 – 5 h00 sauf l'ensemble du CD 20 ;

-3<sup>ème</sup> proposition : 23h00 – 5 h00 sauf l'ensemble des CD 20 et CD 149 et éclairage de la place jusqu'à minuit ;

M. Durécu dit qu'il faut peut-être attendre que l'installation soit faite pour délibérer ou alors on délibère sur un principe. Sans étude technique, c'est difficile de se prononcer. M. Malandrin dit qu'il faut se rapprocher de la commune d'Harcanville pour être en phase. Il faut prendre une délibération commune avec Harcanville. Pour conclure, M. Malandrin propose d'ajouter dans la partie Décide de la délibération : Pour le CD 20 et le CD 149, les modalités seront définies en fonction des conclusions techniques. Pour la partie contiguë avec Harcanville, une délibération concomitante sera prise avec la commune.

Présents : 16

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent la présente délibération.

#### **8) DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET VILLE 2017 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VIREMENT DE CREDITS :**

Un problème de paramétrage informatique a généré une erreur d'imputation sur le budget principal primitif 2017. En effet, l'article 6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle figure dans le chapitre 011 au lieu du chapitre 012. Le budget étant voté au chapitre, une décision modificative est nécessaire pour corriger le budget primitif.

#### **Proposition de délibération :**

Afin de rectifier une erreur d'imputation sur le budget principal primitif 2017, une décision modificative est nécessaire pour les différents articles ci-dessous et un virement de crédits est proposé aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2017</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL – ART 6333 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE		-1 000.00
CHAP 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILE – ART 6333 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION		+1 000.00

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 16

Exprimés : 22

Pour : 22

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent la décision modificative et le virement de crédits présentés ci-dessus.**

**9) DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET VILLE 2017 – SECTION D'INVESTISSEMENT – VIREMENT DE CREDITS :**

**A)** Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

**Proposition de délibération :**

Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2017</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
131 – MATERIEL MAIRIE - 2188 – Autres immobilisations corporelles		+ 500
262 – CAVITES SOUTERRAINES – 2031 – Frais d'études		- 500

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) autorisent la décision modificative et le virement de crédits présentés ci-dessus.**

**B)** Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

**Proposition de délibération :**

Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2017</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
225 – REFLECTION VOIRIES – 2315 Instal. Matériel et outillage techniques		+ 34 000
232 – BATIMENT SERVICES TECHNIQUES – 2315 Instal. Matériel et outillage techniques		- 3 000
246 – RENOVATION STADE TRIBUNE – 2315 Instal. Matériel et outillage techniques		- 29 000
250 – MATERIEL FETES ET CEREMONIES – 2315 Instal. Matériel et outillage techniques		- 1 000
251 – ACQUISITION MATERIEL D'ANIMATION – 2315 Instal. Matériel et outillage techniques		- 1 000

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) autorisent la décision modificative et le virement de crédits présentés ci-dessus.**

**C)** Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

**Proposition de délibération :**

Afin de pouvoir mandater diverses factures, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2017</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
2031 FRAIS ETUDES PROGR.259 REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG		+ 23 870
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE PROGR 131 MATERIEL MAIRIE		-2520
21578 INSTAL.GEN. AGENCEMENT ET CONSTRUCTION PROGR.133 ACQUISITION MATERIEL VOIRIE		-7570

21578 MATERIEL ET OUTILAGE VOIRIE PROGR.215 MATERIEL ESPACES VERTS		-13 780
---	--	---------

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Cette délibération annule et remplace la délibération 25/04/17**

**Présents : 16**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) autorisent la décision modificative et le virement de crédits présentés ci-dessus.**

**10) INSTITUTION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (IEMP) POUR LE GRADE D'AGENT TECHNIQUE :**

Il s'agit d'instituer l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP) en faveur des agents classés dans le grade d'Agent technique.

**Proposition de délibération :**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale,**

**Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi précitée,**

**Vu les décrets n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié et n°97-1223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012 relatifs à l'indemnité d'exercice de missions des préfetures,**

**A la suite de l'exposé par Monsieur le Maire et après avoir discuté, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des votants, décident :**

**- d'instituer l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP) en faveur des agents classés dans le grade d'Agent technique.**

**Le montant individuel de l'indemnité sera défini par l'autorité territoriale par application au montant moyen annuel, fixé par catégorie concernée, d'un coefficient compris entre 0 et 3 en fonction des critères ci-dessous :**

**L'indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP) est attribuée en raison du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.**

- Que le régime indemnitaire tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 aux agents titulaires ;**
- Que le versement des indemnités sera effectué mensuellement ;**
- Que l'attribution de l'I.E.M.P. fera l'objet d'un arrêté individuel.**

**Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 6411 du budget.**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent la présente délibération.**

**11) INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS ZERO PHYTO, SIGNALÉTIQUE ET COMMERCE & ARTISANAT ET MANIFESTATIONS :**

**Exposés de Messieurs Laurent, Duthoit et Gemey.**

**M. Laurent informe de l'avancée du dossier zéro phyto. La cartographie complète de la commune a été réalisée et une charte d'entretien des espaces publics a été signée avec la FREDON. Il existe 3 niveaux d'engagement, il s'agit ici du niveau 1. Cette étape passe par une mise en conformité préalable avec la réglementation en vigueur. En connaissant mieux les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement.**

**M. Duthoit informe de l'avancée du dossier signalétique. Les premiers panneaux ont été posés et nous devrions atteindre 40 à 60 % de panneaux posés d'ici la fête du Lin.**

**M. Gemey informe de l'ouverture de nouveaux commerces sur notre commune : le magasin de vêtement « Au bel habit » et le restaurant Bistronomique. La tendance est plutôt sur la dynamique mais il convient de rester prudent.**

**12) QUESTIONS DIVERSES :**

**M. Mérit fait remarquer que les places sont de plus en plus rares sur le parking de l'Hôtel de Ville et qu'il y a souvent des stationnements en double file avec le danger que cela représente. Des places sont notamment prises par les commerçants. Que comptons-nous faire ?**

**M. Malandrin répond que le problème ne nous appartient pas spécialement et pense qu'il appartient à l'UCAD de faire respecter aux commerçants. M. Malandrin dit : « Il ne faut pas être trop pénalisant sur le stationnement en zone bleue. Je demande à Emeric Gemey de poser la question au président de l'UCAD. J'ai proposé de faire des stationnements 15 minutes devant la maison de la presse, Soudry et rue Félix Faure. Je n'envisage pas de durcir le stationnement mais la police municipale a ordre de verbaliser tous les stationnements illicites.**

**M. Mérit informe que certaines personnes ne respectent pas le sens de circulation autour du bassin de la zone du champ de courses et qu'une caravane stationne depuis 2 mois sur le parking du Mont Criquet. M. Gemey répond que la caravane en question bouge régulièrement de quelques mètres. M. Malandrin répond qu'il verra ça avec la police municipale. Concernant la zone artisanale, M. Malandrin répond qu'il ne peut pas mettre un gendarme ou un policier municipal en faction, c'est un problème d'incivilité des gens.**

M. Mérit informe de la présence de 2 énormes trous sur la voirie de la zone artisanale, qui ne sont pas bouchés. M. Mérit informe d'un problème de sécurité posé par le stationnement rue de la Chambrette au niveau de Gamm Vert. Enfin, M. Mérit informe qu'un questionnaire sur le déroulement du 15 août circule sur Facebook. M. Malandrin répond que s'il a changé le déroulement sur 1 journée, c'est par obligation préfectorale. Le plan Vigipirate s'applique à tous.

M. Durécu dit que les points d'apports volontaires sont très souvent saturés. M. Malandrin répond qu'il est tout à fait d'accord, il est intervenu auprès de la Communauté de communes pour éviter les désagréments lors des week end prolongés. Des essais sont fait par le Vice-président en charge de l'environnement pour faire des économies en réduisant le nombre de passages mais cela s'avère être une mauvaise idée. C'est pareil pour la plateforme d'Harcenville mais nous avons obtenu gain de cause.

M. Mérit demande à quelle date aura lieu le prochain Conseil municipal. M. Malandrin répond qu'une date prévisionnelle est fixée au mardi 04 juillet prochain. Par ailleurs, un Conseil extraordinaire pourrait avoir lieu en juin pour le dossier zéro phyto.

### **13) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 09.05.2017 (à huis clos)**

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 16**

**Exprimés : 22**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

**Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et 0 contre et 2 abstentions (Madame Chanel et Lemoine) valident le compte-rendu de la Commission du personnel du 09 mai 2017.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.**